



Jeudi 24 novembre 2016 Centre Prouvé, Nancy

GUIDE DE L'EXPOSANT

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
I. ACCÈS, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS	,
1. ACCÈS AU CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ	
2. PARKINGS À PROXIMITÉ	
3. SE DÉPLACER DANS LE GRAND NANCY.	
II. LA MANIFESTATION AU CENTRE PROUVÉ	
1. CALENDRIER DE LA MANIFESTATION	
2. CONTACTS	
RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION	6
I. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES HALLS	7
II. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS	
1. LIVRAISON et ENLÈVEMENTS.	
2. STOCKAGE DES EMBALLAGES VIDES	
3. EMPLACEMENT DES STANDS.	
4. AMÉNAGEMENT DES STANDS	
5. EXPLOITATION DU STAND	8
6. SÉCURITÉ	
7. ASSURANCE	
8. ENVIRONNEMENT	
RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE	1 1
I. AVERTISSEMENT	17
II. AMÉNAGEMENT DES STANDS	
1. OSSATURE ET CLOISONNEMENT DES STANDS - GROS MOBILIER	
2. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT	
3. ÉLÉMENTS DE DÉCORATION	
4. VELUMS - PLAFONDS - FAUX PLAFONDS	
5. IGNIFUGATION	
III. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	
1. CONCEPTION DES INSTALLATIONS	
2. MATÉRIELS ÉLECTRIQUES	13
IV. ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS	14
V. CONSIGNES D'EXPLOITATION	14
VI. RÈGLES PARTICULIÈRES AU CENTRE PROUVÉ	14
VII. MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SOUMIS À DÉCLARATION	14
VIII. CHARGÉ DE SÉCURITÉ	15
VOTRE PARTICIPATION	1.0
VOIRE PARTICIPATION	10
I. DESCRIPTIF DU STAND	17
1. STAND NU	17
2. STAND EQUIPÉ	17
II. LES DATES À RETENIR POUR L'ENVOI DES DOCUMENTS	
III. DOCUMENTS À COMPLÉTER ET RETOURNER POUR VOTRE PARTICIPATION	18
FORMULAIRE N°1 : ENSEIGNE DRAPEAU	19
FORMULAIRE N°2 : DÉCLARATION DE TRAVAUX	
FORMULAIRE N°3 : BADGES POUR MONTAGE ET DEMONTAGE	
FORMULAIRE N°4 : LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS	
FORMULAIRE N°S : ACCÈS ET STATIONNEMENT POUR DÉCHARGEMENT OU RECHARGEMENT	29
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	31
BON DE COMMANDE N°1 : SIGNALÉTIQUE SUR STAND	
BON DE COMMANDE N°2 : PUISSANCE ÉLECTRIQUE ET MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	
BON DE COMMANDE N°3 : CONNEXION INTERNET FILAIRE	
BON DE COMMANDE N°4 : AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA	
BON DE COMMANDE N°S : NETTOYAGE DE STAND	
BON DE COMMANDE N°6 : MOBILIER	
BON DE COMMANDE N°7 : PLANTES ET DÉCORATION FLORALE	
RECAPITULATIF DE COMMANDES.	
PLAN DE DISPOSITION DES AMÉNAGEMENTS COMMANDÉS	49

Guide réalisé le 27/06/2016

INFORMATIONS GÉNÉRALES

I. ACCÈS, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS

1. ACCÈS AU CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ

Adresse postale / Entrée principale :

CENTRE PROUVÉ

1 place de la République

CS 60663

54063 Nancy Cedex

Adresse de livraison / Aire logistique :

CENTRE PROUVÉ
Aire Logistique
Rue Henriette Gallé-Grimm
54000 Nancy.

Plus d'information sur les livraisons en p. 25 et 27.

2. PARKINGS À PROXIMITÉ

Sur le plan ci-dessus vous trouverez les parkings à proximité du Centre Prouvé.

République, 305 places

Accès par Rue Mazagran ou Boulevard Joffre

Tel: +33(0)3.83.30.78.58

Joffre St Thiébaut, 386 places

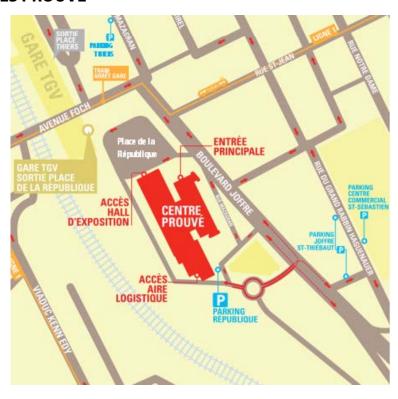
Rue du Grand Rabbin Haguenauer

Tel: +33(0)3 83 32 37 98

Centre Commercial St Sébastien, 1100 places

Accès de 9h00 à 20h30 – rue du Grand Rabbin Haguenauer

Tel: +33(0)3 83 17 18 19



Thiers, 447 places

2 Place Thiers

Tel: +33(0)3 83 35 30 40

Kennedy, 310 places

Place de l'étang St Jean Tel: +33(0)3 83 35 30 40

3. SE DÉPLACER DANS LE GRAND NANCY

Le Centre Prouvé se situe à 1 minute à pied de la gare TGV et de la plateforme de transports publics : tramway, bus, vélostan', voitures électriques en libre-service, station d'auto-partage.

Le centre de congrès est directement desservi par les lignes du réseau Stan' du Grand Nancy :

o **Tramway**: ligne 1

o **Bus:** lignes 11, 12, 13, 14, 16

Et par les lignes de bus suburbains et interurbains : lignes H, J, K, N

Une station de taxi est à votre disposition directement sur la Place de la République.

Retrouver tous les renseignements utiles sur :

- www.reseau-stan.com
- www.g-ny.org (L'application G-Ny est disponible pour smartphones Android et iPhone)
- www.grandnancy-congresetevenements.com/acces-simple-et-rapide.html

II. LA MANIFESTATION AU CENTRE PROUVÉ



1. CALENDRIER DE LA MANIFESTATION

Période	Date	Horaires d'accès			
Livraison de colis pour insertion mallette et stand					
Lundi 21 novembro	e 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 .	à 16h30 et			

undi 21 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et. Mardi 22 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Montage*							
Montage des stands nus **	Mercredi 23 novembre 2016	De 13h00 à 18h00					
Installation des exposants	Mercredi 23 novembre 2016	De 13h00 à 18h00					
Ouverture au public							
	Jeudi 24 novembre 2016	De 09h00 à 18h00					
Démontage*							
Repliement des exposants ***	Jeudi 24 novembre 2016	De 18h00 à 20h00					
Démontage des stands décorateurs **	Jeudi 24 novembre 2016	De 19h00 à 22h00					
Reprise de colis	Reprise de colis						
Vendredi 25 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30							

^{*} Le port du badge de montage et de démontage est obligatoire pour toutes les personnes devant accéder aux halls d'exposition durant ces périodes. Elles doivent obligatoirement être déclarées au moyen du FORMULAIRE N°3 : BADGES POUR MONTAGE ET DEMONTAGE.

Lundi 28 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

2. CONTACTS

ORGANISATEUR:

<u>GÉOLOGIA</u>:

MONTEL Jean-Marc, Directeur ENSG +33 (0)3 83 59 64 01

jean-marc.montel@univlorraine.fr GAUTHIER Emmanuel, Responsable technique de GEOLOGIA Responsable Communication &

+33 (0)3 83 59 64 43

Evènementiel

<u>emmanuel.gauthier@univ-lorraine.fr</u>

FORUM EST HORIZON:

VERMEULEN Corentin, Responsable technique du Forum Est Horizon Président du Forum Est-

Horizon

Tél.:+33 (0)6 58 96 54 45 president@est-horizon.com SERVICE AUX EXPOSANTS
CENTRE PROUVÉ:
PUERTA Laura

+33(0)3 83 36 82 00 servex@gn-ce.com

^{**} Le port de chaussures de sécurité est obligatoire pour accéder aux halls en phases de montage et de démontage.

^{***} Durant cette période tout démontage de structure, matériel d'éclairage ou enlèvement de mobilier et plantes est interdit. Seule est autorisée l'évacuation par les personnels de l'exposant des documentions, matériels de démonstration et éléments de PLV.

RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION

I. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES HALLS

Hall	Hauteur libre	Charge admissible du plancher
Hall n°1	6.15 m	1 000 Kg/m ²
Hall n°2	6.15 m	1 000 Kg/m ²
Hall n°3	2.76 m / 6.53 m	350 Kg/m ²

Tout matériel ou élément de structure présentant une dureté susceptible d'affecter l'intégrité du revêtement de sol devront être munis de patins en plastique ou être positionnés sur des protections (feutre, tapis, etc.). En cas de dommages constatés, les frais de remise en état seront à la charge de *l'Exposant*.

Tout transport et mise en place de charges dépassant la limite des surcharges précitées sont interdits dans l'enceinte du *Centre Prouvé*.

Lors des opérations de manutention, ou en raison de la conception même des appuis des matériels une fois positionnés, des charges globalement admissibles se trouvent parfois reportées sur des surfaces réduites. Le poinçonnement ainsi provoqué peut dégrader gravement les sols quelle que soit leur matière. L'Exposant a l'obligation de veiller à ce que les charges soient convenablement réparties en faisant interposer des plaques de répartition de charges.

II. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

L'Exposant et tous ses contractants s'obligent à se conformer aux règlements applicables aux expositions, qu'ils émanent des instances législatives, des autorités publiques, de *Grand Nancy Congrès & Évènements* ou de l'Organisateur de la manifestation et notamment ceux relatifs à la sécurité incendie, à la sécurité du travail et à la prévention des accidents.

Le Règlement de Sécurité Incendie entre l'Exposant et l'Organisateur qui est présenté à la suite du Règlement Technique de l'Exposition, ne dispense en rien l'Exposant de se référer aux textes officiels.

Il est rappelé que la Commission de Sécurité, est seule habilitée à rendre un avis dans le contexte particulier d'organisation de la manifestation et que ses décisions s'imposent à l'*Exposant*.

Il appartient donc à *l'Exposant* d'entreprendre notamment toutes démarches utiles auprès des Chargés de Sécurité et auprès de l'administration compétente pour obtenir les avis et autorisations qu'il jugera nécessaires.

1. LIVRAISON ET ENLÈVEMENTS

Livraisons anticipées de marchandises

Les livraisons de marchandises avant la date prévue au titre CALENDRIER DE LA MANIFESTATION doivent faire l'objet d'une demande expresse et préalable à *Grand Nancy* Congrès & Évènements via le FORMULAIRE N°4: LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS.

Elles peuvent être autorisées, sous réserve de la présence d'une personne dûment habilitée par l'exposant, ou le destinataire, à le représenter pour réceptionner la livraison.

Les autorisations sont données exclusivement par *Grand Nancy Congrès & Évènements*, dans la limite de la capacité de stockage disponible au *Centre Prouvé* au moment de la livraison, et cette dernière doit intervenir le jour défini et dans les horaires normaux d'ouverture du *Centre Prouvé*.

Elles sont limitées aux seuls documentations et produits promotionnels. Les marchandises livrées sont entreposées aux seuls risques et périls du destinataire.

L'exposant avisera son transporteur ou tout expéditeur des conditions de livraison. Ils veilleront notamment à commander au transporteur la livraison, le déchargement et la manutention des marchandises jusqu'à pied d'œuvre.

Les livraisons non conformes aux stipulations ci-dessus définies ne pourront être acceptées.

Grand Nancy Congrès & Évènements ne pourra en aucun cas être tenue responsable des surcoûts éventuels de présentation à nouveau des marchandises, qui sont à la charge exclusive de l'expéditeur.

Déchargement et chargement

Des emplacements de stationnement situés dans la zone logistique en sous-sol du Centre Prouvé sont accessibles aux véhicules utilitaires des prestataires au gabarit maximum de hauteur 3,20m et largeur 2,50m et d'un PTAC de 3,5 T.

Ils sont réservés aux seuls temps de déchargements/chargements et pour une durée maximum de 1h30.

Les matériels sont acheminés par des montes- charges vers les halls d'exposition.

Capacité des monte-charges

Halls	Monte- charges	Dimensions	Charge maxi
Hall n°1 et n° 2	MC1	L 6,50 m x l. 3,00 m x H. 3,30 m. Porte: L 5,00m x H. 3,20m	5300 kg
Hall n°1 et n° 2	MC5	L 1,40 m x l. 2,40 m x H. 2,30 m. Porte: L 1,30m x H 2,10m	1600 kg
Hall n°3	MC3 et MC4	L 1,40 m x l. 2,40 m x H. 2,30 m. Porte: L1,20m x H 2,10 m	1600 kg

Les véhicules lourds peuvent décharger dans l'aire logistique extérieure, de plain-pied avec le hall d'exposition.

Les opérations de manutention au moyen de chariots élévateurs et/ou de nacelles au sein du Centre Prouvé,

sont exclusivement opérées par le personnel de *Grand Nancy Congrès & Évènements* au frais du destinataire ou du prestataire qui en fait la demande.

Manutention

L'utilisation de chariots élévateurs ou de nacelles par l'organisateur, les exposants ou leurs prestataires est interdite.

L'exposant peut commander une prestation de manutention au moyen du Erreur! Source du renvoi introuvable.

La commande accompagnée du règlement devra parvenir au Service Exposant de *Grand Nancy Congrès & Évènements* au plus tard 21 jours ouvrés avant la date de début de montage.

Sauf cas de commande de la prestation à *Grand Nancy Congrès & Évènements*, la manutention des marchandises après livraison sur site est opérée par les soins de *l'Exposant*, de *l'Organisateur* ou de leurs prestataires et sous leurs seules responsabilités.

Enlèvement des marchandises au démontage

Les marchandises seront enlevées le jour et au moment même du démontage. Aucune marchandise ne pourra être stockée au *Centre Prouvé* en attente d'un enlèvement.

2. STOCKAGE DES EMBALLAGES VIDES

Pour des raisons évidentes de conformité aux règles de sécurité incendie, le *Centre Prouvé* n'accepte aucun stockage d'emballages vides y compris dans les réserves des stands.

Les exposants prendront toutes dispositions à leur frais pour les évacuer, les stocker à l'extérieur du *Centre Prouvé* et les livrer sur leur stand au démontage.

3. EMPLACEMENT DES STANDS

Emplacement du stand

L'exposant est tenu de disposer son matériel exclusivement sur la surface qui lui est allouée. La mise en place de supports publicitaires tels éléments de PLV et la distribution de prospectus et objet publicitaires à l'extérieur des stands sont interdits.

Dès l'ouverture de l'exposition, pour des raisons évidentes de sécurité, *l'Exposant* veillera particulièrement à ce qu'aucun matériel ne soit entreposé même momentanément dans les allées.

Les matériels en infraction pourront être en dernier recours évacués hors du *Centre Prouvé* par le personnel requis par *Grand Nancy Congrès & Évènements* aux frais de *l'Exposant*. *Grand Nancy Congrès & Évènements* ne pourra être tenu responsable des détériorations, destructions ou vols résultant de l'évacuation.

L'Exposant ne pourra en outre prétendre à aucun dédommagement à quelque titre que ce soit.

Livraison de l'emplacement

L'emplacement est mis à disposition à l'heure et au jour de montage indiqué dans le CALENDRIER DE LA MANIFESTATION, page 5.

Il est livré libre et propre à l'Exposant.

Il lui appartient de demander à l'Organisateur l'établissement, avec ce dernier, d'un état des lieux d'entrée et de sortie pour protéger ses intérêts.

Restitution de l'emplacement

Au démontage, l'*Exposant* doit évacuer par ses propres moyens et à ses frais tous déchets et matériaux utilisés pour l'aménagement et reliquats de documentation.

Le coût de traitement des déchets abandonnés sera facturé à *l'Exposant* sur la base de 150 € H.T./m³ avec un minimum forfaitaire facturé de 1 m³ (un mètre cube).

L'Exposant peut aussi commander une prestation de nettoyage au moyen du BON DE COMMANDE N°5: NETTOYAGE DE STAND.

4. AMÉNAGEMENT DES STANDS

Respect des infrastructures

L'aménagement du stand doit être conçu de telle manière qu'aucune détérioration ne puisse en résulter pour les structures et aménagements du *Centre Prouvé*.

Il est interdit de percer, coller, visser, punaiser, clouer, et plus largement solidariser ou suspendre des éléments du stand par quelque procédé que ce soit aux murs, sols, plafonds, vitres et équipements du *Centre Prouvé*.

D'une façon générale, sont interdits tous éléments suspendus et toutes signalisations fixées sur les poutres, les gaines, les chemins de câbles, les conduits de ventilation et de désenfumage et, d'une manière générale, sur tout appareil ou équipement, structurel ou non, existant.

Les contrevenants supporteront les coûts de remise en état des dégradations constatées, majorés des frais d'études et des coûts de toutes mesures rendues nécessaires jusqu'à parfaite réparation.

Respect des structures de stands installées par Grand Nancy Congrès & Évènements.

Il est interdit de percer, coller, visser, punaiser, clouer sur les structures et panneaux de cloisons des stands mis en place par *Grand Nancy Congrès & Évènements*.

Toute détérioration des structures aluminium ou panneaux constatée après la manifestation sera facturée à l'exposant.

Restrictions d'usage des dispositifs d'animation

L'utilisation de dispositifs lumineux clignotants, stroboscopiques ou à effets laser ou celle de dispositifs générateurs de fumées est interdite.

Les dispositifs audiovisuels mis en place sur les stands ne devront pas dépasser un niveau sonore de 60db mesurés à l'intérieur de l'emprise du stand.

5. EXPLOITATION DU STAND

Voisinage

Chaque exposant doit respecter le voisinage et ne pas lui nuire de quelque manière que ce soit. En cas de litiges à compter de l'entrée dans les lieux et ce jusqu'au démontage final, l'Organisateur pourra prendre toute décision propre à garantir le bon fonctionnement de la manifestation.

RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION

Démonstrations

L'Exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand et doit prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.

Toutes les démonstrations et/ou présentations ne doivent en aucun cas nuire au bon fonctionnement de la manifestation, ni générer des perturbations de quelque ordre que ce soit.

6. SÉCURITÉ

Dispositions générales

L'Exposant doit respecter toutes les dispositions réglementaires légales concernant les Expositions Foires et Salons et notamment celles relatives à la Sécurité Incendie.

L'Exposant a par ailleurs l'obligation de se conformer strictement aux dispositions du Règlement Technique du Centre Prouvé et aux règles spécifiques de la manifestation.

Le contrôle de l'exécution des dispositions du présent article incombe aux responsables compétents. Ils ont qualité pour leur interprétation et l'appréciation de leur bonne application.

En cas d'infraction grave, ils pourront ordonner toute mesure corrective pouvant aller jusqu'à l'enlèvement des structures et matériel concernés, ou l'interruption de la livraison des fluides sans que *l'Exposant* puisse réclamer aucune indemnité, ni que ses obligations, notamment celle de règlement de loyer, disparaissent.

Il est fait obligation à *l'Exposant* de veiller à garantir en toutes occasions la visibilité et le libre accès aux portes de sortie, issues de secours, dispositifs de commande de sécurité, systèmes d'extinction et de toujours permettre le fonctionnement sans gêne et sans réduction d'efficacité de tout dispositif assurant la sécurité.

Il est interdit de stocker des matières inflammables et/ou dangereuses (explosives, toxiques, etc.) dans les surfaces d'exposition, dans les réserves des stands, dans les dégagements, ou en quelque endroit du *Centre Prouvé*.

Les aménagements des stands doivent être réalisés conformément aux dispositions des Articles T.21 et T.24 de l'Arrêté du 18 novembre 1987.

Tous les matériaux constituant les stands, y compris les matériaux utilisés sur les murs périphériques des halls d'exposition, doivent faire l'objet d'un certificat de réaction au feu suivant les dispositions de l'Arrêté du 30 juin 1983.

Les certificats seront remis au *Chargé de Sécurité* qui les tiendra à la disposition de la *Commission de Sécurité*.

Passage de la commission de sécurité

Les aménagements doivent être achevés au moment de la visite de réception par la Commission de Sécurité.

L'Exposant doit prendre toutes dispositions pour que celleci puisse les examiner en détail. L'Exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de cette visite de réception.

Il doit tenir à la disposition des membres de la *Commission* de sécurité tout renseignement et attestation de conformité concernant les installations et la résistance au feu des matériaux constituant le stand, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité reconnue.

Autorisations spéciales

L'Exposant doit adresser à l'Organisateur au plus tard dans un délai de 2 (deux) mois avant la date d'ouverture de la manifestation au public au moyen du **Erreur! Source du renvoi introuvable.**:

- <u>Les demandes d'autorisations particulières</u>, <u>concernant les équipements ou l'utilisation</u> <u>des substances énumérées ci-après :</u>
- o moteurs thermiques ou à combustion (Article T41),
- machines utilisant des substances radioactives ou génératrices de rayons X (Article T 43) Lasers (Article T 44).
- o générateur de fumée,
- o acétylène, oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques (Article T 45.2).

• <u>Les déclarations</u> (Articles T 8 et T 39) pour les <u>installations comportant</u>:

- o des machines ou appareils en fonctionnement,
- o une installation électrique supérieure à 100 kW,
- o des gaz liquéfiés,
- o des liquides inflammables (autre que ceux des réservoirs automobiles),
- o machines générant un champ magnétique.

Les documents afférents aux autorisations particulières ou aux déclarations précitées doivent être adressés au Chargé de Sécurité de la manifestation et à l'Organisateur au plus tard 60 jours avant le début du montage de l'exposition.

7. ASSURANCE

L'Exposant doit souscrire à ses frais une assurance garantissant les matériels exposés notamment contre le vol et tous risques liés aux expositions.

Il appartient à *l'Exposant* de s'assurer de sa couverture et d'entreprendre les démarches nécessaires pour se garantir contre les risques résultant du fait de l'exposition, notamment:

- o sa responsabilité civile et celle de ses prestataires depuis l'entrée sur le site au montage jusqu'à la sortie définitive après enlèvement complet des biens et marchandises au démontage,
- le vol, la détérioration ou la destruction de matériels et biens de l'Exposant ou de ses prestataires y compris les conséquences financières qui en résulteraient,
- o la détérioration de matériels, équipements ou locaux du *Centre Prouvé* ou de *Grand Nancy Congrès & Évènements* exploitant le site.

Assurance Responsabilité Civile de l'Exposant

Grand Nancy Congrès & Évènements ne répond pas des dommages que les *Exposants* et leurs prestataires pourraient occasionner à des tiers.

Il appartient à chaque *Exposant* de souscrire une assurance garantissant ces dommages. *L'Exposant* peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur

Dans certains cas *l'Organisateur* peut souscrire pour le compte de chaque *Exposant* une assurance de responsabilité civile dont les conditions générales et

FORUM EST HORIZON & GÉOLOGIA

particulières de garantie seront décrites dans le *Règlement Général de l'Exposition* ou disponibles auprès de *l'Organisateur*.

Cette assurance a pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité qui peut incomber à *l'Exposant* en raison des dommages causés à des tiers lors de sa participation à *l'exposition* dans la limite des dates autorisées par *l'Organisateur*.

Elle ne peut être mise en œuvre que subsidiairement, à savoir dans l'hypothèse où *l'Exposant* n'est pas lui-même titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile, ou lorsqu'il est titulaire d'une assurance de cette nature mais que la couverture offerte par cette police s'avère insuffisante pour le sinistre en cause.

Lorsque la responsabilité d'un tiers est engagée, *l'Exposant* devra conserver tous ses droits et recours à l'encontre de ce tiers et préserver le recours de l'Assureur.

Il appartient à l'exposant de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'Organisateur.

Assurances des dommages aux biens présentés sur le stand d'exposition.

Grand Nancy Congrès & Évènements ne répond pas des dommages causés aux matériels de stands, biens et marchandises, véhicules de l'Exposant ou de ses prestataires ou biens des personnels intervenants pour son compte que ce soit durant le temps de l'exposition, les temps de montage et de démontage ou pendant leur stockage temporaire au Centre Prouvé, antérieurement ou postérieurement à l'exposition.

Il appartient à chaque *Exposant* de souscrire une assurance garantissant ces dommages.

L'Exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur ou dans certains cas par l'intermédiaire de l'Organisateur qui tiendra alors à sa disposition un formulaire de souscription.

L'assurance contractée par l'Exposant lui-même doit comporter une renonciation à recours de l'assureur de l'Exposant à l'égard de l'Organisateur, du Propriétaire du site, de Grand Nancy Congrès et Événements exploitante du site et de leurs assureurs.

Il appartient à *l'Exposant* de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de *l'Organisateur*.

8. ENVIRONNEMENT

Grand Nancy Congrès & Évènements est engagé dans une démarche de développement durable et pratique le tri sélectif des déchets (papier, verre, emballage, bois, carton).

Des poubelles et des bennes sont prévues à cet effet au niveau des halls d'expositions et de l'aire logistique.

Les cartons doivent être dépliés et conditionnés en piles à plat.

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

I. AVERTISSEMENT

Les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont fixées par l'Arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales). L'Arrêté du 18 novembre 1987 donne des dispositions particulières applicables dans les salles d'expositions.

Le texte ci-après ne remplace ni ne se substitue aux textes originaux auxquels nous invitons *l'Exposant* et ses prestataires à se référer. Il est constitué d'extraits commentés de cette réglementation et n'a d'autre objet que d'en faciliter la compréhension en considérant les contraintes particulières du *Centre Prouvé*.

La commission de sécurité est attentive à la réalisation des stands (stabilité, matériaux de construction et de décoration, installation électrique, etc.). Les décisions prises par elle lors de sa visite, qui a lieu la veille ou le matin de l'ouverture de la manifestation, sont immédiatement exécutoires. Lors du passage de cette commission, l'installation des stands doit être terminée.

L'Exposant (ou son représentant) doit obligatoirement être présent sur le stand et être en mesure de fournir les procèsverbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés. Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand au public.

Tout projet important doit être soumis à l'approbation du chargé de sécurité du salon. Les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à cet effet à l'Organisateur au moins deux mois avant l'ouverture du salon.

Pendant la période de montage, le chargé de sécurité veille à l'application des mesures de sécurité rappelées ci-après.

CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX (Arrêté du 30 juin 1983) Les matériaux sont classés en 5 catégories: M0, M1, M2, M3 et M4. M0 correspond à un matériau incombustible.

II. AMÉNAGEMENT DES STANDS

1. OSSATURE ET CLOISONNEMENT DES STANDS - GROS MOBILIER

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, présentoir, écran séparatif, etc.). Tous les matériaux M0, M1, M2 ou M3 (1).

CLASSEMENT CONVENTIONNEL DES MATERIAUX A BASE DE BOIS (Arrêté du 30 juin 1983) Sont considérés comme correspondant aux caractéristiques des matériaux de catégorie M3:

- o le bois massif non résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 14 mm,
- o le bois massif résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm,
- les panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattes, fibres, particules) d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm.

2. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT

Revêtements muraux

Les revêtements muraux (textiles naturels ou plastiques) doivent être en matériaux M0, M1 ou M2 (1). Ils peuvent alors être tendus ou fixés par agrafes.

Les revêtements divers (tissus, papiers, films plastiques) de très faible épaisseur (1 mm maximum) peuvent être utilisés collés en pleins sur des supports en matériaux M0, M1, M2, ou M3.

Par contre, les papiers gaufrés et en relief doivent être collés pleins sur des matériaux M0 uniquement.

Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions des paragraphes précédents leur sont applicables.

Cependant ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

Rideaux - Tentures - Voilages

Les rideaux, tentures et voilages peuvent être flottants s'ils sont M0, M1 ou M2 (1). Ils sont cependant interdits sur les portes d'entrée et de sortie des stands, mais autorisés sur les portes de cabines.

Peintures et vernis

Les peintures et vernis sont formellement interdits s'ils sont réputés inflammables (nitrocellulosiques ou glycérophtaliques par exemple).

Revêtements de sol, de podiums, d'estrades, de gradins

Les revêtements de sol doivent être en matériaux de catégorie M4 et solidement fixés.

Les revêtements horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m2, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3.

Si leur surface est égale à 20 m², ces revêtements peuvent être en matériaux de catégorie M4.

Les stands devront être disposés de plain-pied. Lorsque ceux-ci comportent une dénivellation de quelques centimètres, celle-ci disposera d'un plan incliné fixe ou amovible de façon à en permettre l'accès aux personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. Celui-ci devra être pris sur l'emprise du stand et ne pas déborder sur l'allée de circulation.

3. ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

Eléments flottants

Les éléments de décoration ou d'habillage flottant (panneaux publicitaires supérieurs à 0,50 m², guirlandes, objets légers de décoration, etc.) doivent être réalisés en matériaux de catégorie M0 ou M1.

Est interdit l'emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires :

 o en lettres blanches sur fond vert; ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des sorties de secours. o en lettres blanches sur fond rouge; ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des équipements de protection et lutte contre l'incendie.

Décoration florale

Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

NOTA: Pour les plantes naturelles, utiliser de préférence le terreau à la tourbe qui doit être humide en permanence.

Mobilier

Aucune exigence n'est demandée pour le mobilier courant (tables, chaises, bureaux, etc.). Par contre, le gros mobilier (caisse, comptoir, rayonnage, etc.) doit être réalisé en matériaux de catégorie M3, ou rendus tels par ignifugation.

4. VELUMS - PLAFONDS - FAUX PLAFONDS

Les stands possédant un plafond, un faux plafond ou un vélum plein et ceux possédant un niveau en surélévation doivent avoir une surface inférieure à 300 m².

Si la surface couverte est supérieure à 50 m², des moyens d'extinction appropriés, servis en permanence par au moins un agent de sécurité, doivent être prévus pendant la présence du public.

Vélums

Au Centre Prouvé, non défendus par un réseau d'extinction automatique à eau, les vélums doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Ils doivent en outre être pourvus d'un système d'accrochage efficace pour empêcher leur chute éventuelle et être supportés par un réseau croisé de fil de fer de manière à former des mailles de 1 m² maximum.

Plafonds et faux plafonds

Les plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Toutefois il est admis que 25 % de la surface totale de ces plafonds soient en matériaux de catégorie M2. Sont compris dans ce pourcentage les luminaires et leurs accessoires.

D'autre part, si les éléments constitutifs des plafonds et faux plafonds sont ajourés ou à résille, ils peuvent être en matériaux de catégorie M2 lorsque la surface des pleins est inférieure à 50 % de la surface totale de ces plafonds et faux plafonds.

Dans tous les cas, la suspente et la fixation des plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0. Lorsque des matériaux d'isolation sont placés dans le plénum, ils doivent être de catégorie M1.

Les plafonds et faux plafonds sont interdits dans le hall 3 du Centre prouvé.

5. IGNIFUGATION

La garantie de classement de réaction au feu des matériaux employés dans les halls d'exposition doit être fournie sur demande du chargé de sécurité, sous forme de labels, procès-verbaux ou certificats. Des revêtements et matériaux satisfaisant aux exigences de la sécurité sont en vente chez les commerçants spécialisés qui doivent fournir les certificats correspondant au classement du matériau. Pour obtenir la liste de ces commerçants, s'adresser au:

GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS CONTRE L'INCENDIE – 10 rue du Débarcadère – 75017 PARIS Tél.: (+33) 1 40 55 13 13

L'ignifugation peut conférer la qualité M2 à des matériaux qui, à l'état normal, sont moyennement ou facilement inflammables. Elle peut se faire par pulvérisation d'un liquide spécial, par application au pinceau d'une peinture ou d'un vernis spécial, ou par trempage dans un bain spécial.

Les travaux d'ignifugation peuvent être exécutés :

- o soit par les décorateurs, qui doivent être en mesure de fournir tous les renseignements concernant le traitement du matériau,
- o soit par un applicateur agréé qui délivre à l'Exposant un certificat d'un modèle homologué sur lequel sont portés: la nature, la surface et la couleur du revêtement traité, le produit utilisé, la date de l'opération, le cachet et la signature de l'opérateur. Les coordonnées des applicateurs agréés peuvent être obtenues auprès du GROUPEMENT TECHNIQUE FRANCAIS DE L'IGNIFUGATION (GTFI) –

10 rue du Débarcadère – 75017 PARIS Tél.: (+33) 1 40 55 13 13

NOTA: l'ignifugation ne peut être pratiquée que sur des panneaux en bois ou sur des tissus naturels ou comportant une forte proportion de fibres naturelles. Elle est impossible sur les tissus synthétiques et plastiques. TRÈS IMPORTANT: les procès-verbaux d'origine étrangère ne peuvent être pris en considération. Seuls les procès-verbaux émanant de laboratoires agréés français sont acceptés.

III. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

1. CONCEPTION DES INSTALLATIONS

L'installation électrique de chaque stand doit être protégée à son origine contre les surintensités et contre les défauts à la terre. Toutes les masses métalliques doivent être interconnectées et reliées à la prise de terre du coffret du branchement électrique du stand. Les connexions électriques doivent être disposées à l'intérieur de boîtes de déviation. Les dispositifs de coupures électriques doivent être accessibles en permanence au personnel du stand.

2. MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

Tous les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

Câbles électriques

Les câbles électriques doivent être isolés pour tensions minimales de 500 volts, ce qui interdit notamment le câble H-03-VHH (Scindex). N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection. L'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection unique.

Conducteurs

L'emploi de conducteurs de section inférieure à 1,5 mm² est interdit.

Appareils électriques

Les appareils électriques de classe 0* doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 MA. Les appareils électriques de classe 1* doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant. Parmi les appareils électriques de classe II*, ceux portant le signe CE sont conseillés.

* au sens de la norme NF C20-030

Prises multiples

Seuls sont autorisés les adaptateurs ou boîtiers multiples à partir d'un socle fixe (blocs multiprises moulés).

Enseignes lumineuses à haute tension

Les enseignes lumineuses à haute tension situées à portée du public ou du personnel travaillant sur le stand doivent être protégées, et en particulier les électrodes, par un écran en matériau de catégorie M3 au moins.

La commande de coupures doit être signalée et les transformateurs placés en un endroit ne pouvant créer un danger pour les personnes, et leur présence signalée par une pancarte « Danger, haute tension ».

Les masses métalliques seront obligatoirement mises à la terre.

Lampes à halogène (norme EN 60598)

Les luminaires des stands comportant des lampes à halogènes doivent :

- o être placés à une hauteur de 2,25 mètres au minimum,
- être éloignés de tous matériaux inflammables (au moins à 0,50 mètre des bois et autres matériaux de décoration),
- o être fixés solidement,
- être équipés d'écrans de sécurité (verre ou grillage à mailles fines) assurant la protection contre les effets dus à l'explosion éventuelle de la lampe.

IV. ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS

Les moyens de secours doivent rester visibles et accessibles en permanence.

L'accès aux différents moyens de secours (poteaux d'incendie, robinets d'incendie armés, postes téléphoniques, extincteurs, commandes de trappes d'évacuation de fumées, etc.) doit être constamment libre et dégagé de tout obstacle en limitant l'accès ou l'usage.

Robinet d'incendie armé (RIA)

Sur les stands dont l'emplacement inclut un robinet d'incendie armé, un passage d'un mètre de large doit être laissé libre de tout encombrement, depuis l'appareil, perpendiculairement et jusqu'à l'allée de circulation du public.

La présence de panneaux ou tissus pour masquer l'appareil est strictement interdite.

V. CONSIGNES D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de paille, de carton, etc.

Un nettoyage régulier quotidien doit débarrasser les locaux des poussières et des déchets de toutes natures. Tous les déchets et détritus provenant du nettoyage et du balayage seront enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public, et transportés hors de l'établissement.

L'Exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand, et devra prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.

VI. RÈGLES PARTICULIÈRES AU CENTRE PROUVÉ

Les restrictions particulières suivantes sont en vigueur au Centre prouvé :

Sont interdits dans les halls:

- o les tentes,
- o les ballons gonflés avec un gaz inflammable et/ou toxique,
- o la présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs,
- o l'acétylène, l'oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques,
- o les gaz liquéfiés, liquides inflammables,...
- o les flammes (bougies...),
- o les moteurs thermiques ou à combustion,
- o les dispositifs lumineux clignotants (gyrophares, stroboscopes, ...) ou de type laser,
- o les générateurs de fumée.

VII. MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SOUMIS À DÉCLARATION

Stands en surélévation ou à étage, plafonds

Si le règlement technique de l'exposition prévoit la possibilité d'installer des stands en surélévation, des plafonds ou des vélums, l'exposant doit en faire la demande à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci en précisant notamment le détail des aménagements, les matériaux employés et les mesures de sécurité qu'il a prévues.

Substances, appareils et machines présentant un risque spécifique

L'exposant doit adresser au Chargé de Sécurité de l'Organisateur, pour transmission à l'Autorité compétente au plus tard 60 (soixante) jours avant la date d'ouverture de la manifestation au public, les déclarations et les demandes d'autorisation nécessaires concernant la mise en

œuvre de substances, appareils et machines en fonctionnement présentant un risque spécifique :

Les demandes d'autorisations particulières

Elles concernent les équipements ou l'utilisation des substances énumérées ci-après :

- o des machines ou appareils en fonctionnement (Article T39 de l'arrêté du 18 novembre 1987)
- o moteurs thermiques à combustion (Article T41 de l'arrêté du 18 novembre 1987).
- machines utilisant des substances radioactives ou génératrices de rayons X (Article T43 de l'arrêté du 18 novembre 1987),
- o acétylène, oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques (Article T45 §2 de l'arrêté du 18 novembre 1987).

Les déclarations d'installations (Articles T8 de l'arrêté du 11 janvier 2000 et T39 de l'arrêté du 18 novembre 1987) concernent :

- o les lasers,
- o les gaz liquéfiés
- o les installations électriques supérieures à 100 KW,
- o les liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs automobiles).
- o les machines générant un champ magnétique

Les documents afférents aux autorisations particulières ou aux déclarations précitées doivent être adressés par *l'exposant* au *chargé de sécurité*.

L'Exposant dispose à cet effet du Erreur! Source du renvoi introuvable.

VIII. CHARGÉ DE SÉCURITÉ

Pour toutes questions relatives à la sécurité incendie de l'exposition, veuillez contacter :

José LAZZARIN

17 rue de la Xavée 88200 Remiremont

Portable: 06 17 69 23 70

E-mail: joselazzarin@yahoo.fr

VOTRE PARTICIPATION

I. DESCRIPTIF DU STAND

Un comptoir d'accueil « Service aux exposants » sera installé dans le hall d'exposition pendant la période de montage et d'installation des exposants. Pour toute demande sur place n'hésitez pas à vous en rapprocher.

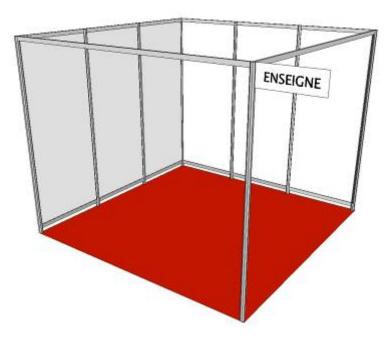
1. STAND NU

Pour les stands de surface nue, seul le marquage au sol est inclus.

2. STAND EQUIPÉ

Le stand fourni par l'organisateur inclut les équipements suivants :

	Surface
	De 6 m² à 18 m²
Structure	Structure aluminium couleur naturelle anodisé et panneaux de remplissage blanc. Hauteur : 2.40m
Signalétique	Enseigne drapeau Recto Verso, 600 x 200 mm (2 lignes de maximum 16 caractères)
Rampe LED	1 rampe par module de 6 à 12 m² 2 rampes par module de 18 à 24 m²
Electricité	1 Kw
Tapis	Tapis aiguilleté Bleu
Mobilier	1 comptoir MAYA + 2 tabourets hauts + 1 corbeille









Photos du mobilier mis à disposition sur le stand

Exemple de stand de 9m² - coloris moquette non contractuel

II. LES DATES À RETENIR POUR L'ENVOI DES DOCUMENTS

Documents	Retour	Date limite	Page
LES FORMULAIRES TECHNIQUES		Au plus tard	
FORMULAIRE N°1 : ENSEIGNE DRAPEAU	Obligatoire	03 /11 /2016	19
FORMULAIRE N°2 : DÉCLARATION DE TRAVAUX	Obligatoire	03 /11 /2016	21
FORMULAIRE N°3 : BADGES POUR MONTAGE ET DEMONTAGE	Obligatoire	16/11/2016	23
FORMULAIRE N°4 : LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS	Selon besoin	16 /11 /2016	25
FORMULAIRE N°5 : ACCÈS ET STATIONNEMENT POUR DÉCHARGEMENT OU RECHARGEMENT	Selon besoin	16 /11 /2016	29

LES BONS DE COMMANDE		Au plus tard	
BON DE COMMANDE N°1 : SIGNALÉTIQUE SUR STAND	Optionnel		33
BON DE COMMANDE N°2: PUISSANCE ÉLECTRIQUE ET MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	Obligatoire		35
BON DE COMMANDE N°3 : CONNEXION INTERNET FILAIRE	Optionnel		37
BON DE COMMANDE N°4 : AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA	Optionnel		39
BON DE COMMANDE N°5 : NETTOYAGE DE STAND	Optionnel	02 /05 /2016	41
BON DE COMMANDE N°6 : MOBILIER	Optionnel		43
BON DE COMMANDE N°7 : PLANTES ET DÉCORATION FLORALE	Optionnel		45
PRATIQUE!	Calara bassin		47
Récapitulatif de commandes : Pour opérer un règlement global.	Selon besoin		47

Pour toutes questions relatives à ces documents, vous pouvez vous adresser :

au Service aux exposants:

Tel.: +33 (0)3 83 36 82 00 E-mail: <u>servex@gn-ce.com</u>

III. DOCUMENTS À COMPLÉTER ET RETOURNER POUR VOTRE PARTICIPATION

L'exposant doit en toute autonomie prendre en considération les dates limites définies ci-dessus pour compléter et retourner les documents.

Pour être valable une commande de prestation doit être accompagnée de la totalité du règlement ou du bon de commande correspondant émis par l'entité facturable. Les commandes reçues non conformes ne seront pas exécutées.

Les commandes parvenues après les dates limites seront exécutées dans la mesure des possibilités existantes à la réception.

Les prix unitaires des prestations dont les commandes seront enregistrées après la date limite, seront en outre majorés de 20% en raison des coûts de traitement.



A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Raison sociale (exposant) :	N° de stand :
Contact :	E-mail :
Fonction :	Téléphone :
Adresse:	N° TVA intracommunautaire :

FORMULAIRE N°1: ENSEIGNE DRAPEAU

ENSEIGNE-DRAPEAU

Pour tous les stands équipés et nus.

Indiquer l'intitulé commercial de votre enseigne (une lettre par case, 16 caractères par ligne maximum)

Si ce formulaire ne nous est pas retourner avant la date limite, le nom qui figurera sur l'enseigne sera le nom communiqué par l'organisateur.

FORUM EST HORIZON & GÉOLOGIA

Retour obligatoire prestations complémentaires

A retourner au plus tard le 02 /05 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants – Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

· ·									
Contact : E-mail :									
		· ·							
Adresse:	Adresse :								
EODMIII AIDE Nº2 • F	DÉCLARATION DE TRAVAU	ıy							
FORMULAIRE IN 2.L	DECLARATION DE TRAVAO	,							
☐ J'ai commandé un stand é	quipé à l'organisateur.								
J'utilise un système de star	nd pliable qui sera installé sur mon sta	and équipé ou nu.							
□ Les travaux d'aménageme	nt de mon stand seront exécutés par	l'(es) entreprise(s) suivante(s):							
	écorateur et des entreprises pour la 1 re qualité de donneur d'ordre engage								
Entreprise 1									
Raison sociale									
Nature des travaux									
Date d'arrivée :	Effectif :	Travaux en hauteur: 🗆 oui	□ non						
Contact (Nom, prénom) :									
Fonction :									
Adresse :									
Tél. fixe :	Tél. mobile :	E-mail :							
Entreprise 2									
Raison sociale									
Nature des travaux									
Date d'arrivée :	Effectif :	Travaux en hauteur: 🛘 oui	□ non						
Contact (Nom, prénom) :									
Fonction :									
Adresse :									
Tél. fixe :	Tél. mobile :	E-mail :							
Entreprise 3									
Raison sociale									
Nature des travaux									
Date d'arrivée :	Effectif :	Travaux en hauteur: 🛘 oui	□ non						
Contact (Nom, prénom) :									
Fonction :									
Adresse :									
Tél. fixe :	Tél. mobile :	E-mail :							
Je m'engage à signaler tout	te modification ultérieure à la prése	ente déclaration.							
Nom		Fonction							
Date :		Signature :							

FORUM EST HORIZON & GÉOLOGIA

Retour obligatoire prestations complémentaires



A retourner au plus tard le 16/11/2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

sta sta	GES & EMPLOIS EN GÉOSCIENCES PAR EMAII	a:servex@gn-ce.com					
Pour tout renseignement, conta	cter notre service aux exposants -	- Tel : +33 (0)3 83 36 82 00					
Raison sociale (exposant) :		N° de stand :					
		E-mail :					
Fonction :	Téléphone :						
Adresse :		N° TVA intracommunautaire :					
personnes devant intervenir sur v	sécurité du travail, l'accès est col otre stand vous leur permettrez (ntrôlé et le port de badge est obligatoire. En déclarant le					
PHASES DE MONTAGE OU DE DEN Intervenants au montage	ONTAGE.						
Nom	Prénom	Société					
Intervenants au démontage	<u>'</u>	<u>'</u>					
Nom	Prénom	Société					
En cas de besoin important de badq							

Nom......Fonction.......Fonction.....



A retourner au plus tard le 16/11/2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

☐ oui (Compléter le Erreur! Source du renvoi introuvable.)

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Raison sociale (exposant):			N° de stand :			
ontact : E-mail :						
Fonction:	tion : Téléphone :					
Adresse:	Adresse :					
FORMULAIRE N°4 : LIVI	RAISON ET REP	PRISE DE COLIS				
L'exposant veillera à commande	r à son transporteur l	a livraison des marchan	dises manutentionnées à pieds d'o	œuvre.		
Le Centre Prouvé pourra exceptio limitées aux seuls documentations			u enlèvement après démontage, de pacités de stockage.	marchandises,		
Ces livraisons sont soumises à l'acco	•					
N'oubliez pas d'imprimer et colle	•		27.			
LIVRAISONS DE COLIS AU MON	TAGE ET ENLEVEIV	IENT DE COLIS		T		
	Date livraison	Nombre de colis	Type de conditionnement	Poids		
Livraisons au montage						
Raison sociale du transporteur				<u>.I</u>		
Nom du contact		Tél. du contact :				
	Date enlèvement	Nombre de colis	Type de conditionnement	Poids		
Enlèvement après démontage						
Raison sociale du transporteur						

La réception des livraisons est assurée les jours et aux horaires suivants :

Date:.....Signature:

Lundi 21 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et

Tél. du contact :

Nom.......Fonction...........

Mardi 22 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

La reprise des colis est assurée les jours et aux horaires suivants :

Besoin de manutention avec chariot élévateur :

non

Nom du contact

Vendredi 25 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

À IMPRIMER ET COLLER OU REPRODUIRE SUR LES COLIS

Pour la livraison de vos marchandises, l'adresse doit être libellée selon le format suivant :

CTAND NO.	
STAND N°:	
SOCIÉTÉ EXPOSANTE*:	
CONTACT EXPOSANT*:	
TÉLÉPHONE*:	
c/o CENTRE PROUVÉ	
SFPM – HALL 1	
Aire logistique	
Rue Henriette Gallé-Grimm	
54000 NANCY	

*renseignements obligatoires

La réception des livraisons est assurée les jours et aux horaires suivants :

<u>Lundi 21 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et</u>

<u>Mardi 22 novembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30</u>

Toute marchandise présentée en dehors de ces périodes ne pourra être acceptée.

L'exposant veillera notamment à commander à son transporteur la livraison des marchandises manutentionnées à pied d'œuvre.

Le Centre Prouvé pourra exceptionnellement accepter des livraisons anticipées de marchandises (limitées aux seuls documentations et produits exposés), dans la mesure de sa capacité de stockage au moment de la livraison.

Ces livraisons sont soumises à l'accord exprès et préalable de Grand Nancy Congrès & Évènements.

Pour la bonne gestion logistique de vos livraisons, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le FORMULAIRE LIVRAISON et REPRISE DE COLIS complété p.25.

<u>Les transporteurs comme DHL, FEDEX et UPS ont besoin du bordereau de retour pour récupérer vos colis. N'oubliez pas de les imprimer.</u>



A retourner au plus tard le 16/11/2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants ·	– Tel : +33 (0)3 83 36 82 00
--	------------------------------

nesse		N TYA III decininulautaire						
CHARGEMEN								
	ques du Centre Prou gement. La durée ma					es et lourds, pour le	s seules opé	
nombre de places es	t limité. Pour la bonn	e organisati				ıles doivent être dé	clarés. Les vé	
alablement enregistré	és ont un accès priorita	ire.						
HICULES UTILITAIR	ES							
	Date d'arrivée	Heu	re d'arrivée	PTAC	C Haut	eur maxi		
	Au montage							
	Au démontage	<u> </u>						
HICULES LOURDS								
Date d'arrivée	Heure d'arrivée	PTAC	Hauteur m	axi	Type de cais	se ou de remorque	Hayon	
Au montage						<u> </u>		
							Oui /non	
							Oui /non	
Au démontage								
							Oui /non	
1		+	+				Oui /non	

Nom.......Fonction...........

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

FORUM EST HORIZON & GÉOLOGIA

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous aurons le plaisir de vous accueillir bientôt au Centre prouvé.

Nous nous appuyons sur un réseau de partenaires professionnels nationaux et locaux pour vous proposer une offre de service du meilleur niveau.

Pour parfaire votre image sur le salon, pensez à choisir le mobilier, la décoration florale, le matériel audiovisuel qui renforcera l'impact de votre présence.

Nous vous proposons dans les pages qui suivent et dans les catalogues joints, une sélection de prestations non exhaustive. Vous pouvez passer commandes en utilisant les bons de commandes du présent Guide de l'exposant néanmoins **n'hésitez pas à nous consulter pour vos besoins particuliers.**

Notre Service aux exposants est à votre disposition pour répondre aux questions qui ne trouveraient pas de réponse dans ces pages.

Nous vous souhaitons une agréable et fructueuse présence en nos murs.



A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants - Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

Raison sociale (exposant) :	
	E-mail:
	Téléphone :
Coordonnées de facturation si différentes :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Contact :	E-mail :
Fonction :	Téléphone :

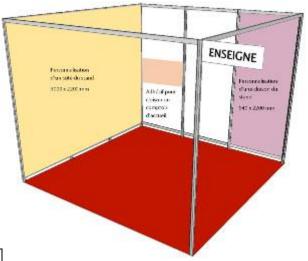
BON DE COMMANDE N°1: SIGNALÉTIQUE SUR STAND

Pour une meilleure visibilité sur l'exposition, nous vous proposons de personnaliser votre stand équipé. Dans le catalogue *Les Indispensables* vous trouverez quelques exemples de réalisations.

Panneau plein en impression numérique (PVC) :
Dimensions: 940x2260 mm
Stickers (Vinyl) :
Dimensions aux choix (maximum 940 x 2260 mm)
Bâche en impression numérique :
Dimensions : 3000 x 2400 mm

Fichier HD à l'échelle fournis par vos soins deux semaines avant le début de l'évènement.

Signalétique sur	Quantité	Prix U. H.T	Total H.T	
1 côté du stand		566,30€	€	
1 cloison du stand		194,48€	€	
Adhésif au m²*	Lx l =m ²	82,95 €	€	
		Total H.T.	€	
		TVA 20%	€	
		TOTAL TTC	€	



*Pour calculer la quantité d'adhésif = Longueur x largeur du fichier à imprimer.

Pour calculer le prix total = $X m^2 x$ prix unitaire

Merci d'indiquer sur le plan p. 65 les cloisons à personnaliser.

Date:.....Signature et cachet entreprise:

Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées. Une majoration de 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute commande enregistrée après la date limite de retour du bon de commande.

MODE DE RÈGLEMENT :
Par carte de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF DE LA COMMANDE)
Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable et <u>joint au présent formulaire</u> . À réception de facture
Par chèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènements
NomFonction

Page 33 sur 49



Date:.....Signature et cachet entreprise:

A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour to	ut renseignement, contacter notre service aux exposants	– Tel : +33 (0)3 83 36 82 0	00		
Raison soo	ciale (exposant) :		N° de stan	d:	
Contact :					
Fonction:		Téléphone :			
Adresse :.		N° TVA intracom	munautaire :		
	nées de facturation si différentes :				
	ciale :				
Fonction:		releptione :		······································	
I KW est fou	E COMMANDE N°2 : PUISSANCE ÉLECTF urnie sur le stand équipé et pour les stands nus. et mise en place d'un boitier électrique avec protection et fournitu				
au montage	e à la fin du démontage.	P.U. HT augmentation			
Code	Désignation	de puissance	Quantité	Total en € H.T	
2KM	Alimentation électrique 1 KM MONOPHASE (220V)	INCLUS, 1 bi	ranchement par s	stand	
3KM	Alimentation électrique 2 KW MONOPHASE (220V)	130,76 €			
6KM	Alimentation électrique 3 KW MONOPHASE (220V)	260,76 €			
	AUTRES PREST.	ATIONS		•	
PE5M	Prolongateur électrique prise de courant 10 A + T, longueur 5 m	20,00 €			
BL3PC	Bloc de 3 PC bipolaire + T 10 A avec cordon 1,5m	30,00 €			
Pour un	boitier électrique supplémentaire contacter le service aux		Total H.T		
exposant	S.		TVA 20%		
			TOTAL TTC		
			TOTALTIC		
- bra	ques du courant fourni: <u>Inchements monophasés</u> : 220 V entre phase et neutre, conducteur <u>nchements triphasés</u> : 380 V entre phases, 220 V entre phases et neutres, co	•			
	s de sa mise en service (du 1ª jour de montage au dernier jour de démontage période, la remise en état ou le remplacement est à la charge de l'exposant.), le coffret électrique est sous la se	ule responsabilité de l'	'exposant. S'il est détério	
	indes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tarc de 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute cor				
	MODE DE RÈG	LEMENT:			
│ │	carte de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITUL/	ATIF DE LA COMMANDE)			
Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable et joint au présent formulaire. À réception de facture					
Par chèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènements					
Nom	Fonction				

de facture



A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

	HORIZON	STAGES & EMPLOIS EN GÉOSCIENCES	par email à : servex@gn-ce.c	om				
Pour tou	ut renseignement, co	ontacter notre service	aux exposants – Tel : +33 (0)3 83 30	6 82 00				
Raison soc	iale (exposant) :				N° de stand : .			
			E-mail :					
Fonction:	nction :							
Adresse :	Adresse :							
	nées de facturation si diffé							
	ison sociale :							
	ontact :							
			E-Maii :Téléphor					
Tollction.			Гегерног	IC				
BON DI	E COMMANDE	N°3: CONNEXI	ON INTERNET FILAIRE					
ous dispo	osez d'un accès au re	éseau wifi public du C	entre Prouvé. Ce réseau est accessi	ible à tous le	es visiteurs o	du Centre Prouv		
	tagent le débit dispo							
l permet d	de surfer sur internet	t, consulter, recevoir e	t envoyer des emails.					
Nom du ré	éseau public : CENTR	E-PROUVE						
Not de pa	sse : PROUVE2016							
our des b	oesoins nécessitant c	des débits stables vous	s pouvez commander une connexi	on internet f	filaire.			
es conne	xions internet filaire	s sont délivrées avec u	ın connecteur de type RJ45.					
Code	Désignation			P.U HT	Quantité	Total en € H.T		
CIF2	Connexion interne	et filaire – 2MO (accès er	mails et téléchargement)	250,00 €				
CIF4	Connexion interne	et filaire – 4MO (streamii	ng)	280,00 €				
CIF6	Connexion interne	et filaire – 6MO (visio con	nférence)	425,00 €				
HUB	SWITCH 8 ports – périphériques	permet de répartir un	e connexion internet sur plusieurs	60,00€				
DEVIS	Autre besoin sur d	levis						
					Total H.T			
					TVA 20%			
					TOTAL TTC			
		problème de conne: otre PC en mode loca	xion, assurez-vous auprès de vot	re administ	rateur de d	lisposer de dro		
ı aummısı	tration sumsam de v	otre PC en mode loca						
l es comman	ndes dont le naiement n'a	aura nas été intégralement :	perçu au plus tard 10 jours avant la date de	début du mor	ntage ne seron	t nas honorées. Une		
	· ·		ntant de toute commande enregistrée après		-	•		
			MODE DE RÈGLEMENT :					
Пъ				>E)				
Par ca	arte de credit (Vous de	evez remplir le formula	ire RÉCAPITULATIF DE LA COMMAND	JE)				

Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable et joint au présent formulaire. À réception

Par chèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènements

Date:Signature et cachet entreprise:

NomFonction

Page 37 sur 49



A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

STAGES &	EMPLOIS EN GÉOSCIENCES	par email à : serve	ex@gn-ce.coi	m					
Pour tout renseignement, contact	er notre service	aux exposants – Tel : +3	33 (0)3 83 36	82 00					
Raison sociale (exposant) :				N° c	le stand :				
Contact :									
	tion :								
Adresse : Coordonnées de facturation si différentes			N° IVA INTR	acommunautaire :					
	riale :								
Contact:									
Fonction :			Téléphone	·					
OUR DE COMMANDE N°4	ma ou pour diffu	user les images d'un app	pareil spécific						
os écrans TV. Nous les installeron o 49) et sous réserve de votre prése ppareils.									
Désignation			P.U HT	Quantité	Total en € H.T				
Moniteur LCD 32" 82 cm - 1 366x76	58. Assurance bri	is incluse							
Choix de la source : ☐ USB ☐ HDM	I ou □VGA		298,00€						
Besoin de son : ☐ Oui ou ☐ Non									
Moniteur LCD 42" 16/9 107 cm - 1	366x768. Assura	nce bris incluse							
Choix de la source : ☐ USB ☐ HDM	I ou □VGA		368,00€						
Besoin de son : ☐ Oui ou ☐ Non									
Moniteur LCD 55" 140 cm - 1 920 x		e bris incluse							
Choix de la source : ☐ USB ☐ HDM	I ou □VGA		576,00€						
Besoin de son : ☐ Oui ou ☐ Non			+						
Pied pour écran			150,00€						
Autre besoin sur devis									
				Total H.T.					
				TVA 20%					
				TOTAL TTC					
es commandes dont le paiement n'aura pas najoration de 20 % pour frais de traitement se									
	1	MODE DE RÈGLEMENT :							
Par carte de crédit (Vous devez re	emplir le formulai	ire RÉCAPITULATIF DE LA	COMMANDE)					
Règlement opéré sur la base d'un de facture	n bon de comma	ande établi par l'entité fa	cturable et <u>jo</u>	oint au présent f	<u>formulaire</u> . À récept				
Par chèque joint libellé à l'ordre d	de Grand Nancy C	Longrès & Évènements							

Nom......Fonction

Date : Signature et cachet entreprise :



Date:.....Signature et cachet entreprise:

A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

	STROLD & ENV END EN DEGODELINGED.							
Pour to	ut renseignement, contacter notre service aux exposants – Te	el : +33 (0)3 8	33 36 82 00					
Raison so	ciale (exposant) :				······			
Contact : E-mail :								
Fonction:								
Adresse :		N°	TVA intracommun	autaire :				
Coordon	nées de facturation si différentes :							
Raison so	ciale :	N°	TVA intracommun	autaire :				
Adresse :	Adresse:							
Contact :E-mail :								
Fonction :								
RON D	E COMMANDE N°5 : NETTOYAGE DE STAN	D						
	alon sans soucis, commandez en complément le nettoyage c s de tout ce qui a été livré au montage, pensez à command ation.							
Code	Désignation	P.U HT	Nombre de jours	Quantité Ou surface	Total en € H.T			
RES	Remise en état simple la veille de l'ouverture : enlèvement du polyane de protection du tapis, ramassage des détritus, aspiration des poussières, nettoyage humide des surfaces horizontales des mobiliers. PRIX UNITAIRE / M².	2,10€	X 1	x				
REC	Remise en état complète la veille de l'ouverture : enlèvement du polyane de protection du tapis, ramassage des détritus, aspiration des poussières, nettoyage humide des surfaces horizontales et verticales des structures et des mobiliers. PRIX UNITAIRE / M².	2,80 €	X 1	X				
FNQ	Nettoyage quotidien en ouverture au public – Forfait minimum 9 m². PRIX UNITAIRE / M²/ JOUR	1,80€	X	X				
LB10	Traitement des déchets de stand: Location benne jusqu'à 10 m³, ramassage et mise en benne, évacuation et destruction. PRIX UNITAIRE / M³.	150,00€		X				
LC750	Location container 340 I , vidage, tri et destruction des déchets (hors gravats, bois et toxiques)	35,00€		X				
				Total H.T.				
TVA 20%								
				TOTAL TTC				
majoration Par c Règle de factu	ndes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jo de 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute command MODE DE RÈGLEMI carte de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF Dement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'ent ure hèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évèneme	de enregistrée a ENT : DE LA COMM tité facturabl	près la date limi ANDE)	te de retour du boi	n de commande.			
Nom	Fonction							



A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

	STAGES & EMPLOIS EN GÉOSCIENCES	par email a : servex	@gn-ce.com					
Pour tout	renseignement, contacter notre service	aux exposants – Tel : +33	(0)3 83 36 82	00				
Raison social	e (exposant) :			N° de	stand :			
Contact:		E-mail :						
Fonction :								
			N° TVA intraco	mmunautaire :				
	es de facturation si différentes :		NO TIVA					
	ciale :							
		E-mail :						
PON DE	COMMANDE N°6 : MOBILIE	D						
			. 1 .	. 1	1 1/ 15			
	entendent en location pour la durée de nanifestation. L'assurance obligatoire es			ort, la mise ei	n place, l'enlevement a			
	ve de disponibilité à la commande. I	· ·		être rempla	cés par des mobiliers			
équivalents								
Ta								
	er en location se trouve sous la respon eprise. A la fin de la location, tout matéri							
	amation ne pourra être prise en conside	•		•				
Pour comma	ander, consultez le catalogue Les Indispen	sables						
Référence	Désignation		P.U HT	Quantité	Total en € H.T			
	T			Total 1				
ASSM	ASSURANCE BRIS DE MATERIEL OBLIGA	TOIRE	5 % de Total	1	+€			
				Total H.T.	€			
	TVA 20%€							
TOTAL TTC€								
Les commande	s dont le paiement n'aura pas été intégralement	perçu au plus tard 10 jours avan	t la date de débu	t du montage ne	e seront pas honorées. Une			
	20 % pour frais de traitement sera appliquée au mo							
		MODE DE RÈGLEMENT :						
Par cart	e de crédit (Vous devez remplir le formula	ire RÉCAPITULATIF DE LA C	OMMANDE)					
Règlem	ent opéré sur la base d'un bon de comm	ande établi par l'entité fact	urable et <u>joint</u>	au présent fo	rmulaire. À réception			
de facture								
Par chè	que joint libellé à l'ordre de Grand Nancy (Congrès & Évènements						

Nom.......Fonction....

Date:Signature et cachet entreprise:



Date:.....Signature et cachet entreprise:

A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

	HURIZUN	STAGES & EMPLOIS EN GÉOSCIENCES	par email à :	: servex@gn	-ce.com					
Pour tout	renseignement, co	ntacter notre service a	ux exposants – T	el : +33 (0)3	83 36 82 00					
Raison sociale	e (exposant) :					N° de stand :				
	tact : E-mail :									
		Téléphone :								
	dresse :									
	es de facturation si différentes : e :									
		N TVA IIITACOIIIITUITAUTAITE								
Contact :			E-n	nail :						
Fonction :				Té	léphone :					
es tarifs s'e	ntendent en locati		manifestation co	omprenant	le transport, l	a mise en place, l'enlève du moment de la mise e				
ur son stan						ou manquant sera factu				
		être prise en considéra	ation passé un dé	élai de 2 heu	res à compte	r de la livraison sur le sta	and.			
ucun soin	particulier ni arrosa	ge ne doit être apport	é aux plantes en	location.						
our comma	ander, consultez le	catalogue Les Indispei	nsables.							
Référence	Désignation			P.U HT	Quantité	Total en € H.T				
		_								
	<u> </u>			I	Total H.T.	€	1			
					TVA 20%	€				
					TOTAL TTC	€	-			
					TOTALTIC	€	_			
e commando	c dont la naiomant n'au	ura nac átá intágraloment no	rou au plus tard 10 ie	ours avant la da	ato do dóbut du i	montage ne seront pas honoré	áac IIn			
						te de retour du bon de commar				
,	·		ODE DE RÈGLEM	_	•					
Par cart	e de crédit (Vous de	vez remplir le formulaire			IANDE)					
		-				orésent formulaire. À réce	eptior			
	que joint libellé à l'o	rdre de Grand Nancy Co	ngrès & Évèneme	nts						
lom			Fonction							





A retourner au plus tard le 03 /11 /2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

STAGES & EMPLOIS EN GÉOSCIENCES P	oar email à : serv	ex@gn-ce.com					
Pour tout renseignement, contacter notre service aux exp	oosants – Tel : +	33 (0)3 83 36 82 (00				
Raison sociale (exposant) :			N° de stan	d:			
Contact:	E-mail :						
Fonction :							
Adresse :		N° I VA Intracon	nmunautaire :				
Adresse :							
Contact:							
Fonction :		Téléphone :					
RÉCAPITULATIF DE COMMANDES JN PAIEMENT GLOBAL : reporter ci-dessous les montants H	.T., de T.V.A et T	.T.C des bons de	commande				
Désignation	Total H.T	TVA 10%	TVA 20%	Total TTC			
BON DE COMMANDE N°1 : SIGNALÉTIQUE SUR STAND	€		€	€			
BON DE COMMANDE N°2: PUISSANCE ÉLECTRIQUE ET MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	€		€	€			
BON DE COMMANDE N°3 : CONNEXION INTERNET FILAIRE	€		€	€			
BON DE COMMANDE N°4 : AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA	€		€	€			
BON DE COMMANDE N°5 : NETTOYAGE DE STAND	€		€	€			
BON DE COMMANDE N°6 : MOBILIER	€		€	€			
BON DE COMMANDE N°7 : PLANTES ET DÉCORATION FLORALE	€		€	€			
Totaux	€	€	€				
		N	Montant à régler	•••••			
s commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au pl ajoration de 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de tou							
	RÈGLEMENT:						
Par carte de crédit ○ Visa ○ Eurocard/Mastercard		Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable et					
N° de la carte ☐☐☐ ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐		joint au présent formulaire. À réception de facture					
J'autorise Grand Nancy Congrès & Événements à	; '	, as present to					
débiter ma carte du montant de : ∟∟∟∟∟∟∟ €		☐Par chèque joir	nt libellé à l'ordre				
Titulaire de la carte:		de Grand Nancy Congrès & Évènements					
Date :Signature et cachet entreprise :	i I I						
	!						



A retourner au plus tard le 14/11/2016

par voie postale à : Grand Nancy Congrès et Evènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter no	otre service aux exposai	nts – Tel : +33 (0)3 83 3	36 82 00	
Raison sociale (exposant) :			N° de sta	nd :
Contact:		E-mail :		
Fonction :		•		
Adresse :		N° TVA i	ntracommunautaire :	
PLAN DE DISPOSITION DES A Dessinez le plan de votre stand selon le p commandés. Pour cela délimiter votre star mentionnant les allées. Pensez à entourer	orincipe ci-dessous. Indiq nd en différenciant par l'	uez les positions souh épaisseur de trait, clois	aitées des équipeme	
xemple d'un stand de 12 m²				
E				
1.				
Ecross LCD 42" DV				
8				
Allée				
ALCO				
CHUIL I OH/M				
LEGENDE:				
CLOISONS				
CLOISONS				
E COFFRET ELECTRIQUE				
@ CONNEXION INTERNET FILAIRE				
Entourez l'échelle de dessin choisie :	ECHELLE 1 CM /	M	ECHELLE 2 CM	/ M

Nom......Fonction......